



Liberté • Égalité • Fraternité.

REPUBLIQUE FRANÇAISE

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE

COMMUNE DE BOULANGE

LISTE DES DELIBERATIONS EXAMINÉES
PAR LE CONSEIL MUNICIPAL



SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

5 octobre 2026 – 19h00



Lieu : Mairie de Boulange



Président de séance : Monsieur Antoine FALCHI, Maire



Secrétaire de séance : Monsieur RODICQ Francis

PRÉSENTS :

BERNHARD Fabrice, DAMARIN-SECRET Laëtitia, ENNEN Caroline (*arrivée à 19h11 au point n°3*), FALCHI Antoine, FORGET KUBACKI Maryse, GRUN Rosana, GUERMANN Bernard, HABERT Sylvain, IORIO Antoine, LUNA Cédric, LO BUE Séverine, LO PRESTI Carmelo, NICLOUX Claude, PIAZZA Thomas, RODICQ Francis, SAUSSE SAVINI Delphine, VIAL Audrey, WEBER Carmen

PROCURATIONS :

KOUSSA Nadia a donné procuration à LO PRESTI Carmelo

ABSENT : Néant

 SECRETAIRE DE SEANCE : Mr RODICQ Francis

✓ **LISTE DES DÉLIBÉRATIONS**

 N°	 Objet	 Décision
DCM 2026/58	Désignation du secrétaire de séance	✓ Approuvée (Unanimité)
DCM 2026/59	Approbation des PV du 01.07.2026	✓ Approuvée (Unanimité)
DCM 2026/60	Décision Modificative n° 2/2026 – Budget principal 2026 – Reprise des résultats du budget annexe assainissement et transfert au SFL	✓ Approuvée Par 18 voix pour et 1 abstention (Mr LUNA Cédric)
DCM 2026/61	Subvention exceptionnelle à l'association EBBF (Entente Bure Football)	✓ Approuvée (Unanimité)
DCM 2026/62	Convention de Mandat de maîtrise d'ouvrage pour la création de l'infrastructure cyclable sécurisée Boulange, Ottange, Rumelange	✓ Approuvée (Unanimité)
DCM 2026/63	Dénomination de la Maison de Santé Pluri professionnelle	✓ Approuvée Par 18 voix pour et 1 contre (Mr HABERT Sylvain)

Fait à Boulange, le 6 octobre 2026

Le Maire,



Antoine FALCHI



Le Secrétaire de Séance,



Francis RODICQ

ANNEXE AU COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 5 OCTOBRE 2026

QUESTIONS ORALES

Conformément à l'article L. 2121-19 du Code général des collectivités territoriales et au règlement intérieur du Conseil municipal, Monsieur Bernard GUERMANN, conseiller municipal, a adressé plusieurs questions orales à Monsieur le Maire par courriel reçu le 2 octobre 2026.

Ces questions ont été présentées en séance du Conseil municipal du 5 octobre 2026 et ont fait l'objet des réponses de Monsieur le Maire reproduites ci-après.

1. VOIRIE COMMUNALE

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Plusieurs rues de Boulange présentent aujourd'hui un état de dégradation important.

Quel est le programme prévu pour la rénovation des différentes rues de Boulange ?

Quel est l'ordre de priorité retenu dans ce programme ?

La réfection de la rue de Ludelage est-elle prévue ?

◆ Réponse de M. le Maire

Un programme pluriannuel de réfection des voiries a été établi en commission des travaux. Les différents devis nécessaires ont été réalisés.

Les travaux représentent un coût estimatif compris entre 220 000 € et 240 000 €. Ces dépenses relèvent du budget de fonctionnement et ne peuvent, dans ce cadre, bénéficier de subventions.

Pour l'année 2026, les travaux concernent notamment la portion de la rue du Parillon assurant la jonction avec la rue de Beuvillers.

D'autres interventions sont programmées dans le cadre du programme pluriannuel, notamment rue Lucien Piatti à compter de 2027.

Concernant la rue de Ludelage, celle-ci relève pour partie du réseau départemental. La Commune n'est donc pas seule compétente pour décider de sa réfection. Par ailleurs, cette voie n'est pas considérée comme prioritaire au regard de l'état actuel des différentes voiries communales.

2. ÉVOLUTION DU PRIX DE L'EAU ET TRANSFERT DE LA COMPÉTENCE ASSAINISSEMENT

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Depuis la sortie du SIVOM, une augmentation des factures d'eau est constatée. Comment cette évolution s'explique-t-elle ?

◆ Réponse de M. le Maire

En décembre 2025, le prix du m³ d'eau, toutes taxes comprises, comprenant l'abonnement et la taxe d'assainissement, s'élevait à environ 6,10 € TTC/m³. Depuis le transfert de la compétence au 1er janvier 2026, le tarif constaté est actuellement d'environ 6,40 € TTC/m³, abonnement et taxe d'assainissement compris.

A ce jour, cette évolution tarifaire n'est donc pas liée au transfert de compétence lui-même.

En revanche, une évolution ultérieure du prix pourra intervenir. Le Syndicat compétent devra notamment financer les travaux d'assainissement qui n'ont pas été réalisés antérieurement. Le coût des emprunts qui seront éventuellement contractés pour financer ces travaux sera réparti sur leur durée et pourra avoir une incidence sur le prix du m³ et sur la taxe d'assainissement acquittée par les usagers.

3. SÉCURITÉ ET CIRCULATION PIÉTONNE

3.1. Rue de l'Église

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Les trottoirs de la rue de l'Église sont difficilement praticables. Le stationnement de véhicules occupe une partie de la rue et cette situation perdure depuis plusieurs années, avec un risque potentiel d'accident.

◆ Réponse de M. le Maire

Une partie des trottoirs concernés relève du domaine privé. La situation doit donc être appréciée au regard du statut foncier des emprises concernées.

3.2. Entrées du village et cheminements piétons

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Les différentes entrées du village sont encore dépourvues de trottoirs. Quand cette situation pourra-t-elle être améliorée ?

♦ Réponse de M. le Maire

Cette affirmation doit être nuancée.

A l'entrée du village, une allée longe le nouveau cimetière et permet, après la traversée de la route, de rejoindre un trottoir.

De même, à l'entrée de Boulange depuis Beuvillers, un trottoir existe sur le côté gauche de la voie.

Concernant la rue de Ludelage, une étude réalisée par MATEC a été transmise à la Commune afin d'étudier les aménagements permettant d'améliorer le cheminement entre la rue des Carrières et Boulange.

Cette étude a également été présentée à M. GUERMANN lors du rendez-vous qui s'est tenu en mairie le mercredi 30 septembre 2026 (*mercredi précédant la séance du Conseil municipal*)

4. FRÉQUENCE DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES ET DU TRI

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Les poubelles noires destinées aux ordures ménagères sont actuellement collectées une fois par semaine, tandis que les sacs transparents destinés au tri sont collectés une fois toutes les deux semaines.

De nombreux foyers constatent qu'ils trient davantage et que le volume des ordures ménagères résiduelles a fortement diminué.

Ne serait-il donc pas plus logique d'inverser les fréquences de collecte, avec une collecte des poubelles noires toutes les deux semaines et une collecte hebdomadaire des sacs transparents ?

A quel moment pourra-t-on adapter les fréquences de ramassage à l'évolution réelle des habitudes de tri ?

♦ Réponse de M. le Maire

Cette question a déjà été évoquée en bureau communautaire.

Jusqu'en juillet 2026, la réglementation imposait une collecte hebdomadaire des ordures ménagères pour les communes de plus de 2 000 habitants.

Le cadre réglementaire permet désormais une adaptation de la fréquence des collectes par décision du président de la CCPHVA, conformément aux dispositions de l'article R. 2224-24 du Code général des collectivités territoriales.

Toutefois, dans le système actuellement en place sur le territoire, les biodéchets sont déposés dans le même bac que les ordures ménagères. Une collecte toutes les deux semaines pourrait donc poser des difficultés, notamment en matière d'odeurs et de conservation des déchets, particulièrement dans le contexte de réchauffement climatique.

Une évolution de la fréquence des collectes pourra être réexaminée en fonction de l'évolution effective des pratiques de tri des usagers.

Une quantité encore importante de déchets valorisables est par ailleurs retrouvée dans les sacs d'ordures ménagères, notamment des métaux, du verre ou encore

des piles, comme cela a notamment pu être constaté lors de la visite du centre de tri de Maxival à laquelle plusieurs élus ont participé.

5. BORNES DE RECHARGE POUR VÉHICULES ÉLECTRIQUES

5.1. Aménagement des places de stationnement

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Dans le projet initial d'installation des bornes de recharge, il était prévu une place PMR et une place de stationnement classique.

Les marquages actuellement visibles semblent correspondre à deux places ordinaires.

Quand les places PMR seront-elles créées ?

◆ Réponse de M. le Maire

Le projet et les modalités d'installation ont été présentés au Conseil municipal lors de sa séance du 19 décembre 2025, à laquelle M. GUERMANN était présent. S'agissant des emplacements concernés, il n'est pas prévu de créer systématiquement une place de stationnement exclusivement réservée aux personnes à mobilité réduite devant chaque borne.

Le marquage réglementaire PMR pourra être réalisé lorsque cela est nécessaire. Au niveau du complexe sportif, une place spécifiquement réservée aux personnes à mobilité réduite a en revanche été prévue.

5.2. Coût de l'installation

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Quel a été le coût total de l'installation des bornes, comprenant le matériel, le raccordement et les éventuels travaux de voirie ?

Quelle part a été financée par la Commune ?

Quelles aides ont été obtenues ?

Quel est le coût pour la population à travers les impôts ?

◆ Réponse de M. le Maire

L'installation des bornes n'a pas généré de coût d'investissement pour la Commune dans les conditions prévues par le dispositif.

La dépense supportée par la Commune correspond notamment à la location du compteur.

Aucune subvention n'a donc été sollicitée ou perçue pour cette installation.

Au contraire, l'installation de la borne au niveau du stade a permis de retirer cette dépense du lot électricité correspondant aux travaux du complexe sportif.

Il n'y a pas de coût de fonctionnement supporté par les contribuables correspondant à la consommation électrique des utilisateurs : chaque utilisateur règle directement la recharge effectuée au moyen de sa carte ou du dispositif de

paiement prévu.

5.3. Tarif de recharge

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Quel est le tarif appliqué sur les bornes de recharge ?

Le tarif est-il aligné sur celui pratiqué par les réseaux publics voisins ?

◆ Réponse de M. le Maire

Le tarif appliqué est de 0,44 € par kWh.

5.4. Gestion et exploitation

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Les bornes sont-elles gérées directement par la Commune ou par un opérateur privé ?

◆ Réponse de M. le Maire

La gestion et l'exploitation des bornes sont assurées par E55C.

6. POLITIQUE TARIFAIRE ET INCITATION LOCALE

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

La Commune dispose actuellement de badges de recharge bénéficiant d'un tarif préférentiel.

La Commune envisage-t-elle :

- une période gratuite, par exemple la première demi-heure, pour les habitants ou les personnes venant à la mairie ;
- une tarification préférentielle pour les résidents ?

◆ Réponse de M. le Maire

La mise en place d'une gratuité ou d'une tarification préférentielle aurait nécessairement un coût ou une incidence sur le modèle économique du dispositif. La question d'une tarification préférentielle doit donc être appréciée au regard de l'équilibre financier du service et de son mode de financement.

7. TRANSITION ÉNERGÉTIQUE

7.1. Aide à l'acquisition de véhicules électriques

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

La Commune prévoit-elle de mettre en place une aide locale destinée à encourager l'achat de véhicules électriques, sous la forme d'une subvention, d'une participation ou d'un bonus communal ?

♦ Réponse de M. le Maire

Aucune aide communale de ce type n'est actuellement prévue.

En revanche, la Commune peut, dans le cadre de ses propres acquisitions, bénéficier de dispositifs d'aide tels que la DETR pour l'acquisition d'un véhicule électrique, lorsque les conditions d'éligibilité sont réunies.

7.2. Accompagnement des habitants

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Existe-t-il un dispositif municipal ou intercommunal permettant d'accompagner les habitants dans leur transition énergétique, notamment par de l'information, des ateliers ou des aides à l'installation de bornes privées ?

♦ Réponse de M. le Maire

Aucun dispositif municipal spécifique de cette nature n'est actuellement mis en place par la Commune.

8. SÉCURITÉ ROUTIÈRE ET MAÎTRISE DE LA VITESSE

➤ Question de M. Bernard GUERMANN

Les entrées du village, notamment depuis Fontoy, Beuvillers et Tressange, ainsi que la descente de la rue de Verdun, sont marquées par des vitesses de circulation parfois excessives.

Quels moyens la Commune souhaite-t-elle mettre en place pour faire ralentir la circulation ?

♦ Réponse de M. le Maire

La Commune expérimente actuellement, sur l'une des entrées du village, un dispositif de type écluse destiné à ralentir la circulation.

Ce dispositif fait l'objet d'observations et de réactions diverses de la part des habitants.

La Commune reste ouverte à l'étude d'autres solutions d'aménagement.

La sensibilisation au respect des règles de circulation et au civisme des conducteurs constitue également un moyen d'action.

La multiplication des ralentisseurs n'est toutefois pas nécessairement la solution retenue, plusieurs dispositifs de ce type étant déjà présents dans la Commune.

S'agissant plus particulièrement de la rue de Verdun, la création de chicanes naturelles par alternance du stationnement, successivement à gauche puis à droite de la chaussée, pourrait constituer une piste d'aménagement permettant de réduire la vitesse des véhicules.

Ces différentes possibilités pourront être examinées en fonction des contraintes techniques, de la sécurité des usagers et des possibilités d'aménagement de la voirie.

Fin de l'annexe

La présente annexe reprend les questions orales transmises par M. Bernard GUERMANN et les réponses apportées par M. Antoine FALCHI, Maire, au cours de la séance du Conseil municipal du 5 octobre 2026.
